

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Roseline Lacoste](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6c0c9043322d4e178306f58b>

Date d'obtention : 2024-05-16 13:23:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode permettant d'avoir une intervention adaptée à ces situations et guidant les intervenants pour appliquer des actions adéquates.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Un cadre plus précis afin que mes interventions soient cohérentes avec cette problématique et les autres acteurs qui interviendront.

Un accompagnement adapté et répondant aux besoins de la victime et de l'auteur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Identifier leurs besoins qu'ils soient auteur ou victime et le non-jugement.